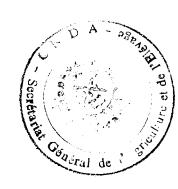
4168

BURKINA FASO



DPC 17 Cousaiks Prs-A PRAP DEAP

PLAN D'ACTIONS POUR LA RELANCE DE LA PRODUCTION COTONNIERE DE 1995/96 A 2000/2001

Février 1996

SOMMAIRE

PREAMBULE: JUSTIFICATION DE LA RELANCE

I. - RAPPEL DE LA SITUATION ACTUELLE ET DES PRINCIPALES CONTRAINTES

- 1.1 Environnement naturel et/ou économique
- 1.2 Découragement et désaffection des producteurs
- 1.3 Baisse de rendements

II. - PERSPECTIVES

- 2.1 Objectifs à atteindre
- 2.2 Plan d'actions de relance de la production
 - 2.2.1 Assainir les Groupements Villageois
 - 2.2.2 Intensifier la production dans les zones traditionnelles
 - 2.2.3 Dynamiser la politique commerciale de SOFITEX et CNCA
 - 2.2.4 Extension de la culture à de nouvelles zones potentielles
 - 2.2.5 Rétablir la crédibilité des institutions : SOFITEX/CNCA/CRPA

III. - MISE EN OEUVRE DU PLAN DE RELANCE DE LA PRODUCTION

- 3.1 Les phases du programme de relance
- 3.2 Les intervenants et leurs rôles
- 3.3 Les moyens à mettre en oeuvre, financement
- 3.4 Les mesures d'accompagnement

IV. - CONCLUSION

V. - ANNEXES

- 5.1 Le budget d'appui à la relance
- 5.2 Le chronogramme des actions

PLAN D'ACTIONS POUR LA RELANCE DE LA PRODUCTION COTONNIERE DE 1995/96 A 2000/2001

PREAMBULE: JUSTIFICATION DE LA RELANCE

Après la crise de 1985-1986, la filière coton du Burkina Faso comme celles de la plupart des pays de la zone franc d'Afrique a été secouée à nouveau par l'effondrement des cours mondiaux amplifiés par des conditions monétaires défavorables (taux de change US Dollar, FF/CFA).

Cette crise a particulièrement déstabilisée la filière coton du Burkina, au plan financier et au plan de la production qui s'est écroulée en 1993/94 à un moment où par la conjonction de deux événements, les filières coton de la zone du F CFA, retrouvaient l'équilibre et la compétitivité sur le marché mondial.

En effet, la dévaluation du Franc CFA intervenue en Janvier 1994 et le relèvement notable des cours de coton sur le marché international ont bouleversé les données du secteur coton en le faisant passer de secteur structurellement déficitaire en un secteur susceptible de générer une croissance dans de bonnes conditions de rentabilité. Ceci est également vrai pour la filière coton du Burkina qui a toutes les chances de se développer d'autant plus que les perspectives des cours mondiaux sont bonnes à court et à moyen termes.

Dès lors, et compte tenu et de l'importance stratégique du secteur coton dans l'économie du pays, il est de l'intérêt national (Producteurs, SOFITEX, Etat, etc...) que la récolte du coton graine connaisse un essor important en volume et qualité afin que le Burkina, à l'instar de la majorité des pays africains de la zone franc, puisse tirer profit du contexte économique particulièrement favorable à la filière coton.

A cet effet, à l'initiative conjointe de Monsieur le Ministre de l'Agriculture et des Ressources Animales, et de Messieurs les Directeurs Généraux de la CNCA et de la SOFITEX, un Groupe de Travail (¹) a été constitué pour dégager les perspectives pouvant être mises en oeuvre pour l'accroissement rapide et durable de la production cotonnière au Burkina Faso.

I. Rappel de la situation actuelle et des principales contraintes

Le constat sur les données de production des 5 dernières années (cf. annexe 1) met en relief une évolution erratique de la production, caractérisée par une chute entre la campagne record de 1990/91 (189 500 tonnes) et celle de 1993/94 (116 000 tonnes) puis un redressement lent vers une prévision pour la campagne 1995/96 arrêtée à 150

¹ Composition du Groupe de Travail : MARA : MM ZONGO P. Augustin DPCM, et KONE Mahamoudou Directeur du CRPA Hauts-Bassins, SOFITEX : SOME Louis Henri et YAMEOGO Georges, CNCA : Rasmané OUEDRAOGO et Marcel SOMDA

000 tonnes, en hausse de 5 % par rapport à 1994/95 mais encore nettement inférieure à l'objectif fixé par la SOFITEX pour cette campagne (230 000 tonnes).

La productivité au champ a également chuté de 1 140 Kg/ha à 700 Kg/ha avec une moyenne de 926 Kg/ha pour la période.

Le diagnostic de la situation a été fait à travers un certain nombre d'études et de réflexion. La problématique est donc bien cernée. Il importe toutefois d'en rappeler les termes :

- la production agricole est déterminée par le produit des surfaces cultivées multiplié par les rendements unitaires. La régression de la production cotonnière au Burkina ou le manque de rigueur dans la reprise résulte de la stagnation voire de la baisse de ces deux paramètres dont les causes sont :
- environnement naturel ou économique adverse : aléas climatiques défavorables ;
- désaffection des paysans pour le coton se traduisant par l'abandon ou la réduction des surfaces unitaires. Cette désaffection étant elle-même due à la défiance des producteurs envers la gestion et le fonctionnement de leurs organisations (GV) la dégradation des relations entre la SOFITEX, la CNCA et les Producteurs et enfin à la baisse de la rentabilité de culture cotonnière.
- Chute des rendements ayant pour origine : l'insuffisance du conseil technique (statutairement dévolu aux Services Techniques du MARA) doublée de manque de concertation et de collaboration entre institutions intervenant et la dérive des pratiques culturales paysannes par rapport aux recommandations.

1.1 - Environnement naturel et/ou économique

Au cours des dernières campagnes, la production cotonnière a été affectée par :

- une invasion parasitaire exceptionnelle que des traitements approximatifs ne pouvaient maîtriser et qui a ainsi fortement contribué à incriminer la qualité des insecticides commercialisés par la SOFITEX et conduit à déclencher la spirale des impayés internes et externes des GV;
- une réduction inattendue des prix d'achat du coton graine imposés par la crise du marché à partir de 1992/93;
- une pluviométrie excessive au cours de la campagne 1994/95 ayant entraîné des inondations et des phénomènes d'engorgement hydriques préjudiciables aux rendements.

Mais aussi importantes qu'elles soient, ces conditions du milieu ne constituent pas les facteurs les plus limitants comparativement à d'autres pays voisins se trouvant dans le même contexte que le Burkina.

1.2 - Découragement et désaffection des producteurs

La désaffection des producteurs agricoles pour la culture cotonnière est due à la grave crise que connaissent la plupart des GV et qui se manifeste autour du problème des impayés massifs et de la mise en jeu de la caution solidaire sur le remboursement des crédits.

En effet la quasi totalité des producteurs de coton est membre ou usager d'un groupement villageois où la vocation professionnelle agricole (caractère précoopératif) se confond avec la vocation socio-économique de développement du village. Ces GV fonctionnent sur le principe de la caution solidaire qui est rapidement étendue à tous les crédits (court terme et moyen terme) et s'applique de fait aux adhérents comme aux usagers.

Le manque de formation des membres et responsables et un certain nombre de dysfonctionnements : absence de contrôle interne, contrôle externe rare, manque de démocratie et lors du renouvellement des responsables et gérants aux compétences et moralité parfois douteuses, out conduit à des dérives inéluctables que sont l'accumulation des impayés internes et externes, la multiplication des fraudes.

Le succès et l'engouement pour les GV et marchés autogérés à une certaine période se sont estompés pour faire place au découragement de bon nombre d'agriculteurs qui n'ont d'autres voies d'éviter la mise en jeu de la caution solidaire qu'en abandonnant ou tout au moins en réduisant les surfaces cotonnières.

La désaffection des producteurs est également provoquée par la détérioration des relations devenues difficiles entre les producteurs, la CNCA et la SOFITEX dont la crédibilité a été largement entamée pour des raisons diverses : absence ou insuffisance d'informations sur la filière, qualité insuffisante des prestations fournies par ces institutions, annonces tardives des prix, retards de paiement des producteurs, classement du coton graine (jugé arbitraire).

Pour arrêter cette désaffection, SOFITEX a développé au cours de la dernière campagne (1995/96) la politique des Producteurs Pilotes de Coton "P.P.C." qui consiste à accorder certains privilèges aux "gros producteurs" de coton : substitution de la caution solidaire par l'aval de la SOFITEX sur leurs emprunts, évacuation et paiement rapide et isolé de leur production.

Comme initiative elle fut intéressante en ce sens qu'elle a démontré la capacité de SOFITEX à mettre en oeuvre des innovations. Cependant, cette formule fort séduisante pour les producteurs à cause des privilèges qui y sont attachés, va conduire à des dérives qui pourraient être désastreuses pour la filière et le système de crédit agricole :

- le critère de choix de P.P.C., basé sur la superficie cultivée n'est pas pertinent et pousse à l'extensification de la Production au détriment de l'intensification;
- beaucoup de producteurs aspirent à être P.P.C. même s'ils n'en ont pas les moyens et cela occasionne déjà des fuites du coton vers les P.P.C. avec pour conséquence des impayés au niveau des GV dont la production sera vendue sous le couvert des P.P.C.;
- baisse du taux de chargement au niveau des P.P.C. qui n'arrivent pas à atteindre les tonnages déclarés à la SOFITEX, avec pour conséquence un renchérissement du coût de transport du coton graine;
- risque de faire dégringoler les petits producteurs qui seront délaissés avec leurs GV vidés de leur substance alors que ceux-ci constituent quand même la base de la production (80 %);
- risque des impayés à la charge de SOFITEX.

1.3 - Baisse des rendements

Les rendements culturaux, difficiles à approcher en raison des incertitudes sur les statistiques ont subi une baisse constante depuis plusieurs années à cause :

Jun Muy

- des mauvaises pratiques agricoles caractérisées par un non respect des itinéraires techniques, une tendance à économiser les intrants adoptés dans une stratégie de minimisation du risque à la suite d'une détérioration du rapport qualité/prix des intrants, prix des intrants sur prix d'achat du coton graine;

herris,

- itinéraires techniques qui doivent s'adapter à des variétés plus exigeantes et à des modes opératoires plus contraignants : peu de moyens, vieillissement des effectifs et sélection à rebours, méthodes et moyens changeant en fonction des bailleurs de fonds, démotivation du personnel CRPA qui a tendance à considérer que le coton est l'affaire de SOFITEX, manque de coordination et de collaboration qui n'est pas de nature à créer la synergie et l'unité d'action sur le terrain ;
 - de l'impact négatif de la variété GL7, variété à haut potentiel de productivité (agricole et industrielle) mais peu rustique et fragile, par conséquent ne convenant pas aux cultivateurs moyens.

Bref, il s'en suit un cercle vicieux où causes et conséquences s'entremêlent. Le problème principal de la filière tient donc à l'environnement de la production et en particulier aux relations contractuelles au sein de la filière, qualité et fiabilité qui ont fait que les mesures de relance prises au lendemain de la dévaluation n'ont pas produit tous les effets attendus.

II. - PERSPECTIVES

2.1 - Objectifs à atteindre

Compte tenu du contexte économique favorable et du potentiel de production existant, l'objectif de développement de la filière coton est de faire passer la production actuelle à niveau de 275 000 à 345 000 tonnes de coton graine à l'horizon de l'an 2000.

Cela passe par la réalisation des objectifs intermédiaires fixés dans le tableau ci-après :

OBJECTIFS DE PRODUCTION COTONNIERE

Année paramètres	Campagne agricole 1995/96 (²)	Campagne agricole 96/97	Campagne agricole 1997/98	Campagne agricole 1998/99	Campague agricole 1999/2000	Campagne agricole 2000/2001
Hypothèse Basse						
Superficie (ha)	160 000	170 000	187 000	201 000	215 000	220 000
Rdt (Kg/ha)	920	1 060	1 123	1 169	1 200	1 250
Coton graine (t)	147 000	180 000	210 000	235 000	258 000	275 000
Rdt fibre (%)	42,50	42,50	42,50	42,50	42,50	42,50
Production fibre (T)	62 475	76 500	89 250	99 975	109 650	116 875
Hypothèses Haute						
Superficie (ha)	160 000	180 000	208 000	220 000	240 000	265 000
Rdt (Kg/ha)	920	1 110	1 154	1 200	1 250	1 300
Coton graine (t)	147 000	200 000	240 000	264 000	300 000	345 000
Rbt fibre (%)	42,50	42,50	42,50	42,50	42,50	42,50
Production fibre (T)	62 475	85 000	102 000	112 200	127 500	146 625

Deux hypothèses ont été considérées dans la fixation des objectifs de production;

Au regard de l'environnement actuel, en particulier des incertitudes quant à la réaction des paysans par rapport à la suppression des subventions sur les intrants, le Groupe de Travail estime plus réaliste de travailler sur la première hypothèse qui sera revue au fur et à mesure et notamment à l'issue de la phase de lancement pour tendre vers les objectifs de l'hypothèse haute.

2.2 - Plan d'actions de relance de la production

La "relance " de la production cotonnière ne passera donc pas, à court terme tout au moins, par une libéralisation accélérée de la filière ou une "dynamisation " des O.P.A. (option), mais d'abord par un travail ingrat d'assainissement de la gestion à plusieurs niveaux : gestion du crédit (CNCA/GV), gestion des intrants (SOFITEX), qui devra notamment se traduire par des remises en cause ou des modifications substantielles des relations entre la SOFITEX , la CNCA et les producteurs. Ces mesures devront être accompagnées d'une implication croissante de la SOFITEX dans le domaine de la vulgarisation des techniques cotonnières.

² Estimations de production campagne 1995/96

Compte tenu du phénomène de désaffection ci-desses analysée, la reprise de la production ne peut se faire que si les producteurs agricoles adhèrent à nouveau à cette culture. Cela suppose qu'ils retrouvent une certaine confiance et la profitabilité. La réalisation des objectifs de relance fibres requiert la misse en oeuvre d'une stratégie qui s'articule autour de cinq éléments à savoir pratique.

- l'assainissement des groupements villageois des producteurs,
- l'amélioration de la rentabilité de la culture par l'intensification,
- la dynamisation de la politique commerciale de la SOFITEX et de la CNCA,
- le rétablissement de la crédibilité des institutions CNCA, CRPA, SOFITEX et le renforcement de la collaboration entre ces institutions,
- l'extension de la culture du coton à des nouvelles zones potentielles.

2.2.1 - Assainir les Groupements Villageois (GV)

La dégradation des GV (2/3 des 1 500 GV dans la zone cotonnière) qui s'est accélérée à partir de 1991/92a débouché sur :

- une accumulation des arriérés de crédits externes estimés à deux (2) milliards en grande partie due à la CNCA, et internes avec pour corollaire des tensions internes entre membres ;
- une effritement de la caution solidaire;
- une défiance des producteurs vis-à-vis de leur organisation et une méfiance vis-à-vis des institutions partenaires comme la CNCA et la SOFITEX ;
- et finalement le découragement et la tendance à abandonner la culture du coton.

L'assainissement de la gestion des GV est une mesure prioritaire et d'une urgence absolue avant toute "dynamisation" de ces Organisations Professionnelles Agricoles (O.P.A.), pour la simple raison que :

- (i) on peut parler à la rigueur "d'organisations paysannes " pour ce qui concerne ces GV, mais en aucune façon d' "organisations professionnelles agricoles " dans le contexte actuel ;
- (ii) le transfert, à des Unions départementales en gestation, de fonctions de vulgarisation ou d'appui à la gestion des GV tel que envisagé par certains projets est tout à fait prématuré, compte tenu de la situation "implosive" des au stade actuel;
- (iii) ces GV sont dans une situation d'endettement interne et externe de plus en plus inextricable.

Le programme d'assainissement des GV comporte :

a) Apurement de la dette extérieure

La situation des impayés (tant extérieurs qu'intérieurs) est inextricable au sein des GV. Leur apurement constitue cependant au préalable à toute relance du système ; c'est pourquoi l'annulation de la dette extérieure des GV, malgré les risques qu'elle comporte, apparaît comme une mesure incontournable et doit s'accompagner de mesures de nature à assainir la gestion des crédits et le fonctionnement des GV.

Concernant la dette intérieure difficile à cerner, il est proposé une enquête qui déboucherait sur des propositions devant permettre leur règlement.

b) Assainissement de la gestion des crédits et du fonctionnement des GV

Les GV, tels qu'ils sont conçus et fonctionnent aujourd'hui, ne sont pas des partenaires adaptés, et constituent plus un écran qu'un organe de liaison entre les producteurs de coton et la SOFITEX, que ce soit pour la gestion des intrants ou la commercialisation du coton. Quant à la caution solidaire elle se révèle du fait de sa mauvaise compréhension, être aujourd'hui non seulement un des facteurs limitants de l'évolution de la production cotonnière mais aussi un des facteurs de mésentente et de discorde au sein des communautés villageoises.

La relance durable de la production cotonnière passe donc par une redéfinition des rapports CNCA/Producteurs/SOFITEX, pour ce qui concerne les activités relatives à la filière. Ce qui ne signifie pas une remise en cause de la caution solidaire et/ou des GV mais de nouveaux modes opératoires et de nouvelles relations.

Concomitamment au règlement du passif les mesures suivantes seront prises afin d'améliorer la gestion du crédit et le fonctionnement des GV.

- établissement de fichier géré par la CNCA sur chaque GV, avec mise à jour annuelle permettant d'apprécier le risque client sur les critères suivants : production coton graine, qualité des dirigeants, fonctionnement des GV; endettement ;
- la réduction du ratio d'endettement de 75 % à 60 % du revenu cotonnier (base prix plancher) la part des intrants ne devant excéder 35 à 40 % du montant des ventes coton ;
- création de comités (consultation et information) de crédit comprenant, outre la CNCA, des représentants locaux de SOFITEX, CRPA, ainsi que des représentants provinciaux ou départementaux des producteurs pour l'octroi des crédits ;

- institution de missions d'audit sur le fonctionnement et la gestion des comptes, ces audits étant exigés pour les GV à risques (montant du crédit, endettement) ;
- réorganisation des producteurs en groupes opérationnels (tant du point de vue de la taille que des affinités des membres). Cela veut dire que la décentralisation de la caution solidaire se situera au niveau de ces groupements de producteurs qui seraient reconnus par la CNCA, la SOFITEX et le MARA comme Groupements de producteurs autonomes.
- mise en place d'outils de gestion appropriés garantissant une gestion rationnelle et transparente ;
- programme de formation et d'appui à la gestion.

A noter que le règlement du passif externe et la mesure relative à la réorganisation des GV permettraient de trouver une solution satisfaisante et durable aux gros producteurs qui rempliraient les conditions exigées de se regrouper ou de contracter des crédits individuels.

La SOFITEX n'aurait plus alors à traiter avec les GV mais avec les sections ou Groupements de Producteurs de Coton (GPC) qui resteraient tout de même intégrer au GV. La création et la reconnaissance de ces GPC ne devraient pas démanteler les GV, elle tend plutôt à distinguer en termes de gestion des activités de la filière, les producteurs de coton des groupements villageois et serait dont de nature à assainir la gestion de ces derniers.

Il est fort possible que les responsables des GPC soient aussi des responsables GV. et dans ce cas il conviendrait de prendre les dispositions pour éviter les amalgames et autres situations de confusion.

2.2.2 - Intensifier la production dans les zones traditionnelles

La chute des rendements au champ est l'une des causes essentielles de la désaffection des paysans pour le coton.

Une relance durable de la production implique la nécessaire intensification de la production qui n'est possible sans recours à l'utilisation des intrants agricoles.

L'objectif d'intensification exige dans le contexte actuel la mise en oeuvre de mesures et d'actions visant à :

- améliorer le rapport qualité/prix des intrants,
- améliorer la technicité des producteurs.

a) Améliorer le rappora qualité/prix des intrants

La tendance à "économiser" les intrants n'est pas seulement un fait lié à l'insuffisance de conseil technique au producteur, elle entre également dans la stratégie de celui-ci, lorsque le coefficient de risque (lié aux aléas) dépasse un certain seuil (30 à 35 %).

La réduction du coût du paquet technique et d'une façon plus générale l'amélioration du rapport qualité/prix des intrants doit être une préoccupation majeure de la SOFITEX dans ce contexte de retour à la vérité des prix après la politique de subventions des intrants qui a duré deux campagnes.

L'amélioration du rapport qualité/prix concerne les intrants essentiels dans le paquet technique vulgarise:

- la semence.
- les engrais,
- les pesticides.

Pour la semence, la mise en fonction de l'unité industrielle de production de semences delintées triées et traitées permettra une amélioration importante de la qualité à laquelle les producteurs devraient être sensibles et qui se répercutera positivement sur les rendements et la production. Le coût de ces semences sera par contre plus élevé et devrait continuer à être subventionné sans aucun effet pervers.

Un programme de diffusion de semoirs pour coton avec possibilité de montage sur place pour en réduire le prix sera mis en oeuvre pour mieux valoriser ces nouvelles semences. 20 à 50 semoirs seront introduits dès cette campagne pour les besoins de démonstration et de formation.

Quant au problème variétal deux nouvelles variétés, STAM 42 et FK 290 fort appréciées par les producteurs et les commerciaux vont être multipliées à partir de la campagne 1996/97 pour remplacer les variétés, ISA G et GL 7 actuellement vulgarisées. Bornsle mable,

Les engrais

Bien qu'ils constituent un poste lourd de la dépense en intrants, il n'y a pas d'espoir de réduire à court ou moyen terme leurs prix ni les quantités utilisées qui le sont déjà à doses homéopathiques et insuffisantes.

Les mesures à prendre à ce niveau visent à :

- interdire la revente des intrants livrés à crédit avec possibilité de poursuites judiciaires;
- diversifier les sources d'approvisionnement afin d'éviter un monopole de fait des deux fournisseurs actuellement présents sur le marché sous-régional;

- promouvoir l'utilisation des amendements basiques et humiques pour compenser le phénomène d'acidification et accroître l'efficacité des engrais ;
- promouvoir les techniques de production de la fumure organique.

Les insecticides

qualli?

Sous l'angle du rendement et de la qualité de la production, le traitement phytosanitaire est un thème prioritaire et des marges de progrès en terme d'amélioration du rapport qualité/prix existent à court terme.

Le passage des techniques ULV utilisant 3 litre/ha à celle TBV utilisant des produits EC* à 1 l/ha a permis de réaliser une économie de 25 à 40 % sur le coût de la protection phytosanitaire à l'hectare.

Cette technique TBV* qui sera généralisé en 1997/98, permet d'envisager l'utilisation de produit EC plus concentré (1 litre/5 ha soit un litre pour 10 traitements de 1/2 ha ou 5 traitements de 1litre/ha) qui se traduirait par une économie de 30 % sur le coût moyen de traitement actuel.

On peut donc envisager à partir de 97/98, de vulgariser un programme de 5 traitements binaires (acaricides faibles) à fo te concentration avec toutefois un stock de sécurité de produits aphycides destinés à proposition profisérations intempestives de pucerons.

L'utilisation de produits très concentrés pose toutefois des problèmes de toxicité et de manipulations délicates nécessitant de disposer de dosettes (100 cc) réservées à cet effet ou d'un emballage / conditionnement adapté.

Une prévulgarisation de ce type de produits sur 5 000 à 10 000 ha sera envisagée au cours de la présente campagne aux fins de préparer les producteurs et d'analyser les contraintes à cette innovation.

b) - Améliorer la technicité des producteurs

déminh do

La réorganisation de la SOFTEX et notamment la création de Direction du Développement de la Production Cotonnière, va dans le sens d'un plus grande implication de la SOFITEX rendue nécessaire dans les services de conseil et d'appui technique aux producteurs, eu égard aux problèmes évoqués en ce qui concerne les services de vulgarisation étatiques (CRPA). Cette implication de la SOFITEX est envisagée :

- en termes de contribution au financement de certains services des CRPA sur la base d'objectifs fixés contractuellement;

^{*} ULV :Ultra Low Volume

^{*} EC: Emulsion Concentrée

^{*} TBV : Très Bas Volume

- à travers le dispositif des correspondants coton CC qui devra être renforcé par un effectif complémentaire de 40 agents environ vez ent en appui spécialisé au dispositif des CRPA;
- la mise en place progressive au sein des groupements de producteurs coton de relais techniques coton non pas pour assurer véritablement un conseil vulgarisation mais assurer un meilleur relais dans les deux sens.

La formation de ces relais serait assurée en collaboration avec les CRPA et l'INERA et leur rémunération assurée par les demandeurs de services et donc dans un premier temps par la SOFITEX à travers les commissions versées aux GV.

A court terme, les relais techniques auront à charge les activités suivantes :

- recensement des intentions de culture,
- confirmation de ces besoins,
- piquetage et recensement des surfaces emblavées,
- estimations des récoltes.

Une vaste opération de piquetage des parcelles élémentaires doit être lancée et répétée car les producteurs connaissent très mal les superficies et ne peuvent dont correctement appliquer les normes d'utilisation des intrants données à l'hectare.

2.2.3 - Dynamiser la politique commerciale de SOFITEX et CNCA

L'objectif est d'optimiser la distribution des revenus et les prestations aux producteurs pour qu'ils soient encouragés à produire dans de bornes conditions. Ceci sera recherché à travers les éléments ci-après :

- une politique de prix incitative aux producteurs cotonniers,
- une amélioration des relations commerciales.

A - Une politique incitative de prix aux producteurs

Elle englobe le prix de cession des facteurs de production (intrants notamment) et celui du prix d'achat du coton graine qui doivent être bien connectés en tant que deux des paramètres déterminants du revenu du producteur, surtout dans le contexte actuel caractérisé par des rendements aux champs faibles.

L'expérience récente montre qu'une politique de prix inc tative au producteur passe par :

a) le retour à la vérité des prix et la recherche de meilleur prix des intrants ; il est donc préconisé dès la campagne 1996, d'abandonner les subventions sur les intrants et de fixer les prix de cession sur la base des coûts réels. Toutefois, la SOFITEX devra améliorer ses procédures d'approvisionnement et de distribution pour



obtenir de meilleurs prix à travers la mise en concurrence systématique et la gestion rationnelle des flux physiques (transport).

b) le relèvement du prix d'achat du coton graine;

le mécanisme de prix et de stabilisation comportant un prix plancher fixe et une plus-value additionnelle variable en fonction du marché est satisfaisant et devrait être maintenu.

Un relèvement du prix plancher est par contre souhaitable pour permettre d'absorber le choc de la suppression des subventions sur les intrants tout en tenant compte des charges récurrentes des autres actions de relance.

c) une révision des modalités de versement de la plus-value (ristourne) dans le cadre de l'accord interprofessionnel à convenir avec les producteurs.

B - Amélioration des relations commerciales

L'amélioration des relations technico-commerciales commence par l'information et la prise en compte des doléances des paysans qui portent principalement sur l'évacuation et le paiement du coton graine, le classement du coton graine, les retards de mise en place des intrants.

a) l'information : elle doit être dans les deux sens :

- pour la SOFITEX, la CNCA et le MARA : connaissance des données de production cotonnière, surface, intrants utilisés, rendements et récoltes, de la gestion des groupements cotonnièrs ;
- pour les producteurs : connaissance en temps opportun des prix de cession des intrants, du prix d'achat du coton graine (Novembre/Décembre) du calendrier d'achat évacuation du coton, des modalités de paiement, du taux de crédit et conditions d'octroi et de récupération.

b) Evaluation, paiement du coton graine

Les producteurs se plaignent des délais de paiement excessifs. Il appartient à la SOFITEX et à la CNCA de trouver les moyens de paiement rapide. Dans ce but et en tenant compte des goulots d'aranglement à l'usine, des modalités d'avances sur achat coton seront appliquées dès ce le campagne 1995/96 à tous les groupements ayant pesé leur récolte. Le "succès" des P.P.C. tient en partie à la perspective d'être payé rapidement. Dans cette perspective, la généralisation du système d'avances (90 % du montant) permet d'ouvrir cette perspective de service rapide à tous les producteurs sans distinction.

c) Classement du coton graine

Le classement du coton graine est source de conflit fréquent entre SOFITEX et les producteurs lorsqu'il y a déclassement. Ces conflits ne peuvent être tranchés de façon satisfaisante que s'il y a un système de classement équitable et transparent. Cela suppose donc :

- une définition formelle et claire des différence qualités de coton graine illustrées par des standards de référence et acceptées par toutes les parties :

1er choix : coton trié et propre,

2e choix : coton non trié,

3e choix : écarts de triage(à ne pas confondre avec les balayures).

- une formule de classement (et de déclassement éventuel) définitif du coton graine au marché par des agents SOFITEX autres que les correspondants cotons, avec possibilité d'arbitrage par le service du conditionnement qui devrait être disponible au niveau des usines
- d) Revoir les modalités de paiement des commission marchés autogérés pour y prévoir :
 - une partie fixe,
 - et une partie indexée sur des critères de performance : qualité du coton graine, chargement moyen des camions, regroupement des points d'achat, etc...
- e) Prendre des mesures nécessaires pour assurer le programme de dépôt des intrants au plus tard fin Mai de chaque année
- f) Transférer les opérations financières (crédits, paiements) à la CNCA et autres institutions ayant fait leurs preuves avec engagement, pour elles de réduire le délai de paiement du coton graine de 21 à 15 jours y compris le temps de remise des documents et chèques. A cet effet, les Services financiers de CNCA et SOFITEX seront mis à contribution pour trouver une solution technique appropriée comme la mise en place de fonds de roulement, des accréditifs, etc.

En ce qui concerne le paiement séparé des chargements directs (C.D.) initiés par quelques gros producteurs, le Groupe de Travail a préconisé que celui-ci puisse s'effectuer uniquement jusqu'au 31 Décembre de chaque année et chaque fois en présence de deux mandataires désignés par le GV d'origine du C.D.

Cette disposition est de nature à faciliter les précomptes des échéances dues. Son caractère précoce permet le démarrage rapide des activités d'usinage pour lesquelles le Burkina accuse chaque année un retard par rapport aux pays voisins : Mali et Cote d'Ivoire.

Dans tous les cas, les demandes de chargement direct devront être désormais formulées par les responsables des GV

g) Prévoir une incitation à un démarrage précoce des achats du coton graine

Cette incitation est de nature à limiter les pertes de temps en début de campagne. Elle devrait se faire sous forme de prime.

C - Le volet financement

Outre les mesures de redressement des organisations paysannes déjà évoquées, les mesures complémentaires suivantes devraient permettre d'améliorer le service du crédit aux producteurs cotonniers :

- a) rabattement du ratio d'endettement de 75 % à 60 % des avoirs attendus de manière à soustraire les producteurs d'un endettement de plus en plus lourd et qui peut devenir source de tension entre les membres du GV. Dans cette limite la part des intrants ne devrait pas excéder 40 % des avoirs.
- b) révision du concept des prêts de "soudure" octroyés par la CNCA pour éviter qu'ils servent à rembourser des impayés antérieurs aggravant ainsi la situation d'endettement des GV. Ces prêts octroyés en début de saison de pluie devront être utilisés en priorité pour satisfaire des besoins utiles à la conduite de l'exploitation (complément d'intrant, main-d'oeuvre agricole, réparation matériel, etc.).
- c) dynamisation des comités de crédits en tant que instances de filtrage des besoins en crédits qui doivent correspondre à des besoins réels et surtout à des demandes solvables. La participation des agents CRPA/SOFITEX enqualité d'observateurs pourrait éclairer ces comités leur décisions.
- d) enfin après analyse du déroulement de la campagne, le groupe de travail recommande que les besoins complémentaires (intrants, équipements) puissent être examinés jusqu'au 30 Juin de chaque année.

2.2.4 - Extension de la culture à de nouvelles zones de production potentielle

Simultanément à l'intensification de la production, une politique de développement de nouveaux sites de production sur environ 50 000 ha en 5 ans, est à engager pour atteindre les objectifs de production.

Ces nouveaux sites existent soit dans le bassin cotonnier actuel ou dans de nouvelles zones à potentialités reconnues : provinces de l'Est du pays, de la Sissili et du Sud-Ouest.

L'introduction de la culture dans ces zones relativement vierges demande la mise en place de projets spécifiques. Un minimum d'études préalables est nécessaire pour appréhender le potentiel et les contraintes agroclimatiques et sociologiques. Les partenaires financiers du Burkina pourrait être sollicités dans cette phase.

La SOFITEX en relation avec les Services Techniques du MARA soumettra au Comité de Pilotage des termes de référence d'une requête à cet effet.

2.2.5 - Rétablir la crédibilité des institutions devant les producteurs et dynamisation de la collaboration avec les CRPA

Il s'agit de parvenir à regagner la confiance des producteurs dans le cadre d'un "pacte " de partenariat avec eux. Bien évidemment la confiance ne se décrète pas et au regard de la complexité des problèmes, elle reviendra progressivement et d'autant plus rapidement que les producteurs constateront :

- une cohésion, une unité d'actions entre les différents partenaires : CNCA-SOFITEX-CRPA;
- une amélioration des prestations qui leur sont destinées ;
- et la mise en place d'un programme d'informations, de communications et de dialogue en direction des paysans.

Les éléments de ce programme sont :

- les missions conjointes de sensibilisation avec les hautes autorités administratives et politiques du pays ;
- les sorties conjointes CNCA-SOFITEX-CRPA, jusqu'au niveau des départements cotonniers ;
- des campagnes médiatiques : radio rurale ;
- des voyages d'études, d'information à l'intention des producteurs pour permettre des échanges réciproques ;
- l'organisation de forums (régionaux, provinciaux et départementaux) pour échange d'informations.

Vu la faiblesse des moyens de travail des services qual fiés des CRPA, le relèvement du niveau de compétence technique et en matière de gestion des producteurs et responsables de groupements n'est possible sans une contribution aux coûts

Mindle !

opérationnels de ces services dans l'exécution du programme de formation et conseils techniques.

Cette contribution financière devra être versée selon une formule incitative tenant compte d'objectif quantitatif et qualitatif. Quelque soit la formule on distinguera une partie à verser à la structure et une partie destinée à l'agent sur terrain.

III - MISE EN OEUVRE DU PLAN DE RELANCE DE LA PRODUCTION COTON

3.1 - Les phases du programme de relance

Le plan de relance se déroulera sur une période de 5 ans, subdivisée en trois (3) phases :

Phase I: campagne 1996/97

Année test qui permettra de confirmer la tendance de reprise de la production en raison des incertitudes sur la réaction des paysans à la suppression des subventions sur les intrants à partir de cette campagne.

Les étapes suivantes sont à prévoir :

- adoption du plan et des budgets pour la première année,
- campagne de lancement du plan de relance par les dus hautes autorités de tutelle.
- recherche des financements complémentaires.

Phase II: campagne 1997/98 et 98/99

- Consolidation de la relance :
 - . réajustement des objectifs et budgets pluriannuels,
 - . bouclage du financement.
- évaluation à mi parcours (1998/99).

Phase III: 1999 et 2000 à 2001 maturation de la relance

3.2 - Les intervenants et leurs rôles

Les principaux intervenants sont :

- la SOFITEX chef de file de la filière, maître d'ouvrage du plan d'action chargée statutairement et contractuellement de l'approvisionnement en intrants agricoles, des achats, transports, égrenage et vente du coton. La maîtrise

d'oeuvre sera assurée par la direction du développement de la production cotonnière de SOFITEX.

- Les producteurs et les organisations (1 500 GV + les unions) acteurs de base assurant le recensement et la gestion de intrants et crédits, la collecte primaire du coton, et plus tard la collecte des statistiques cotonnières.

1900 perins

- Les services du MARA, essentiellement les CRPA chargés de la formation générale, des conseils aux producteurs.
- la CNCA responsable des opérations financières : payements du coton et crédits ;

CBN W

- autres structures privées : ONG... susceptibles d'intervenir par sous-traitance ou directement dans la formation et l'assistance aux GV

Le détail des tâches et responsabilités de ces structures est précisé dans la matrice des mesures ci-après.

3.3 - Moyens à mettre en oeuvre, financement

Les moyens à mettre en oeuvre seront répertoriés dans le cadre d'un budget en vue d'une recherche de financement.

On retient d'ores et déjà le principe d'une contribution de SOFITEX, CNCA et Fonds de Développement à la prise en charge des moyens financiers nécessaires à la relance sur la base des programmes et objectifs convenus de commun accord et dans la limite des contraintes de gestion et de rentabilité.

3.4 - Mesures d'accompagnement

La mise en oeuvre des actions ci-dessus citées ne pourra are porteuse que si elle est accompagnée de mesures cohérentes. Au nombres de ces mesures, le Groupe de Travail a retenu :

- * la création d'un cadre de concertation MARA/SOFITEX/CNCA au niveau des directions générales et au niveau décentralisé pour :
 - . suivre la mise en application des dispositions prises pour la relance de la production cotonnière,
 - . évaluer périodiquement les résultats obtenus, et
 - . prendre les innovations qui s'imposent.

Cette structure doit être légère et opérationnelle.

* L'utilisation du reliquat du fonds de développement (logé à la CNCA) pour le financement des actions de soutien à la production du coton graine ;

* dans la relecture du cadre contractuel régissant la filière, s'assurer de la sauvegarde du mécanisme actuel de fixation du prix du coton graine au producteur, de même que de celui de sa stabilisation;

*Ia SOFITEX devrait pouvoir être exemptée du paiement de la taxe routière, et en contrepartie, elle devra s'engager à entretenir les pistes cotonnières.

Toutefois, dans les nouvelles zones cotonnières à de elopper, le volet piste pourra être négocié avec des partenaires financiers extérieurs;

* la SOFITEX devrait par ailleurs prendre des dispositions pour augmenter ses capacités d'égrenage en fonction de l'augmentation attendue de la production;

CONCLUSION

La dévaluation du Franc CFA a eu un impact assurément positif sur les filières "coton" africaines de la zone dont la plupart ont retrouvé une certaine compétitivité sur la marché mondial. C'est aussi vrai pour la filière du Burkina Faso qui a les potentialités de se développer pour atteindre une production de l'ordre de 275 000 à 350 000 tonnes de coton graine à l'an 2000.

Malgré ces potentialités considérables, la filière coton n'en demeure pas moins d'une grande vulnérabilité à cause d'un certain nombre d'avatars dont les plus déterminants sont sans nul doute liés à l'environnement institutionnel et au système de gestion des crédits octroyés aux agriculteurs.

Faire passer la production actuelle à l'objectif susvisé, suppose donc la mise en place d'une politique d'assainissement de l'environnement des producteurs dans laquelle les principaux partenaires de la filière ci-après cités doivent être véritablement impliqués :

- les producteurs pour se restructurer en groupes (GV) plus homogènes et opérationnels où la caution solidaire serait plus viva le ;

- les services du Ministère de l'Agriculture et des Ressources Animales (MARA) en vue d'apporter un conseil et un appui plus efficients aux producteurs;
 - la SOFITEX, dans une politique agricole et commerciale dynamiques permettant de renforcer les systèmes d'incitations à la production;
 - la CNCA pour une amélioration des prestations financières;
 - enfin, les autorités politiques et administratives qui devront apporter un soutien sans équivoque à la filière.

pens!

BUDGET D'APPUI A LA RELANCE DE LA PRODUCTION COTONNIERE

I. APUREMENT DU PASSIF

Total à apurer 2 000 millions, dont 900 millions acquis (filière coton et

CNCA/SOFITEX)

Financement à rechercher: 1 100 millions F CFA

II. FONCTIONNEMENT

2.1 - Rémunération des CRPA cotonniers pour les prestations d'appui conseil, formation : financement SOFITEX

Contino

Forfait de 200 F/tonne de coton graine Soit au titre de l'exercice $1995/96 = 150\ 000\ t\ x\ 200\ F = 30\ millions$

2.2 - Formation en gestion de GV/cotonniers

(Voir Projet d'appui aux O.P.A. en zone cotonnière) : financement CFD

2.3 - Appui à la réorganisation des GV en groupes opérationnels (MARA)

(Financement Fonds de Développement) (1 500 GV x 50 %) x forfait de 15.000 F/GV = 12 millions F CFA

2.4 - Appui aux programmes de recherche (INERA)

cf. contrat plan = 900 millions par an = financement SOFITEX

2.5 - Forums et information des GV

diens!

Forfait 20 millions: financement CNCA et SOFITEX
2 forums régionaux par an (Hauts Bassins, Mouhoun, Comoé, Bougouriba, Centre Ouest, Est) à raison de 100 personnes en moyenne par forum

2.6 - Campagne de piquetage/parcelles coton

mr,

50 millions/CRPA x 5 CRPA x 2 = 500 millions (Financement à rechercher auprès de l'Union Européenne)

2.7 - Fonctionnement du Comité de suivi

10 personnes à raison de une réunion tous les deux mois Forfait de 5 millions : financement CNCA-SOFITEX

2.8 - <u>Lancement du plan d'action (avec les autorités administratives et politiques) (CNCA/SOFITEX)</u>

Forfait de 5 millions

Financement SOFITEX

RECAPITULATIF FONCTIONNEMENT: 662 MILLIONS F CFA

III. - INVESTISSEMENT

3.1 - Petits matériels de piquetage/mesure des surfices

(Boussole, unités de mesures, calculettes, matériel de pose de carrés de rendement, micro-ordinateurs).

Forfait de 90 millions pour les 5 CRPA cotonniers (Mouhoun, Hauts Bassins, Bougouriba, Comoé et Centre Ouest)

3.2 - Investissement télédétection = 50 millions financement SOFITEX

3.3 - Construction silos et magasins : (financement à rechercher auprès de l'Union Européenne)

2,5 millions x 600 silos/magasins = 1 500 millions F $C_{F} \propto$

3.4 - <u>Etudes sur les possibilités d'extension des zones de production de la culture cotonnière</u>

100 millions (à rechercher auprès de l'Union Européenne)

RECAPITULATIF INVESTISSEMENT = 1 740 MILLIONS

N.B.: La mise en oeuvre des différents postes de ce budget de relance de la production cotonnière devra faire l'objet d'une analyse plus fine et ajustée en fonction des objectifs retenus.

IV. - RECAPITULATIF TOTAL

RUBRIQUES	FINANCEMENT CNCA/SOFITEX	FINANCEMENT A RECHERCHER	TOTAL GENERAL
1 Apurement Passif	900	1.100	2.000
2 Fonctionnement	162	500	662
3 Investissement	140	1.600	1.740
TOTAUX	1,202	3.200	4.402
POURCENTAGE	27,30	72,70	100

Chronogramme des Actions et Mesures

Mesures	Institutions Responsables	Échéance	
	MARA/CNCA/SOFITEX	Mars 1996	
1. Adoption du Plan d'actions et des Budgets pour 1996/97 2. Lancement Officiel du Plan par les Ministres de l'Agri et Res. Animales, le Ministre de l'Économie, des Finances, et du Plan, le Ministre du Commerce, de l'Industrie et de l'Artisanat, le Ministre Aministration Territoriale	MARA/CNCA/SOFITEX	Mars 1996	
 3. Dynamisation des GV 3.1 Apurement passif externe 3.2 Information et recyclage des Agents 3.3 Campagne explication sur mesures relance Information sur loi coopérative 3.4 Réorganisation des GV 	CNCA/SOFITEX CRPA/DPCM/SOFITEX CNCA/CRPA/SOFITEX CRPA/DPCM	Mai-Juin 1996 Mars-Avril 1996 Mars 1996 Août 96	
renouvellement éventuel bureaux	CRPA/DPCM	à partir de 1996	
. mise en place outils de gestion 3.5 Formation des GV	CRPA/DPCM	Continue	
3.6 Traduction documents commercialisation e	CICIADICIA	Sept. 1996	
4. Intensification de la Production 4.1 Introduction de nouvelles variétés e restriction zone GL7 4.2 Renforcement suivi coton par CRPA 4.3 Contribution au financement CRPA	CRPA	1996/97 1996/97 à partir 1996	
intéressement aux résultats 5. Extension dans de nouvelles zones 5.1 Etudes 5.2 Élaboration projets pilotes	CRPA/SOFITEX SOFITEX/MARA	à partir de 1996 à partir de Mai-Juin 1996	
6. Politique de prix aux producteurs 6.1 Abandon subventions sur intrants 6.2 Ouverture des marchés des approv intrants (insecticides) à la concurrence 6.3 Relèvement prix plancher coton graine 6.4 Révision des modalités de versement de plus value	SOFITEX/ETAT SOFITEX/ETAT SOFITEX/ETAT SOFITEX/GV	1996/97 1996/97 Février 1996 Mai 1996	
7. Amélioration des opérations commercialisation primaire, Coton Intrants 7.1 Définition des différentes qualités de co	-	1996	
graine 7.2 Reforme du système condit Coton G	SOFIET X/DPVC	Août 1996	

Chronogramme des Actions et Mesures (suite)

Mesures	Institutions Responsables	Échéance
7.3 Création d'une structure paritaire de		
classement du coton graine	GV/SOFITEX	1999/2000
7.4 Révision des modalités de paiement des		
frais de marché autogérés	GV/SOFITEX	1996/97
7.5 Construction de silos Coton graine et		
magasins intrants des GV	GV/SOFITEX/CNCA	1997 à 2000
7.6 Transfert crédits et paiements coton à		
CNCA	CNCA/SOFITEX	1996-2000
		;
8. Financement du crédit 8.1 Abaissement du ratio d'endettement à 60%		
des avoirs coton (base prix plancher)	CNCA	1996
8.2 Dynamisation des comités de crédit	CNCA	1996
9. Amélioration des relations et de communication avec les Producteurs		
9.1 Tournées et missions conjointes	CNCA-CRPA SOFITEX-GV	dès 1996
9.2 Campagne médiatique	CRPA/SOFITEX/CNCA	à partir de 1996
9.3 Voyages d'étude des Producteurs et des Services Techniques	SOFITEX	1996 et 1997
10 Mesures d'accompagnement 10.1 Création cadre de concertation et de suivi	CNCA-CRPA	
du plan de relance	SOFITEX-GV-DPCM	1996
10.2 Relecture cadre contractuel de la filière et		
confirmation système prix et stabilisation	GV-ETAT-SOFITEX	1996/1997
10.3 Exemption SOFITEX du paiement de la		
taxe routière	Min Econ, Fin & Plan	1999/2000
10.4 Construction usine Solenzo	SOFITEX	1997/98

win